

Acquisition d'une parcelle rue Madeleine Brès aux Consorts QUENOT

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Par délibération du 13 décembre 2007, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la création d'un lotissement d'activités sur la zone UY1 de la rue Madeleine Brès et de l'acquisition de l'ensemble des parcelles situées dans l'emprise du projet.

Plusieurs acquisitions sont intervenues depuis. Une opportunité se présente aujourd'hui permettant à la commune d'agrandir le périmètre du projet de lotissement par l'acquisition de la parcelle cadastrée section MY n° 67 d'une surface de 932 m².

France Domaine a estimé la valeur vénale du bien à 28 €/m².

Un accord est intervenu sur les modalités de la transaction avec les propriétaires, les Consorts QUENOT, à savoir :

- acquisition de la parcelle MY n° 67 d'une surface de 932 m², classée en zone UY1 du PLU au prix de 27 960 € (soit 30 €/m²),
- prise en charge par la commune des frais d'acte.

La dépense sera imputée au chapitre 21.824.2111.4814.30100.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2009.